



**DEMANDE DE PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR**  
**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRESSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Prenez rendez-vous en ligne <https://www.rdv360.com/ville-etrechy>

**Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier**

<b>1<sup>ère</sup> demande de passeport</b>	<b>Renouvellement</b>	<b>Perte ou Vol</b>
<b>CNI plastifiée</b> valide ou périmée depuis moins de 5 ans  Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois</b>  <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande	<b>Ancien passeport biométrique valide ou périmé</b> depuis moins de 5 ans  <b>CNI plastifiée valide ou périmée</b> depuis moins de 5 ans  Si passeport et CNI périmés depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois</b>  <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande	<b>CNI plastifiée</b> valide ou périmée depuis moins de 5 ans  Si pas de CNI ou périmée depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance daté de moins de 3 mois</b>  <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande
<b>Timbres fiscaux :</b> 42 € pour un Mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans	<b>Timbres fiscaux :</b> 42 € pour un mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans	<b>Timbres fiscaux :</b> 42 € pour un Mineur de plus de 15 ans 17 € pour un mineur de moins de 15 ans
		<b>Déclaration de perte ou de vol</b> (si pas de CNI, fournir un document officiel avec photo)
<b>2 photos d'identité</b> de moins de 6 mois aux normes en vigueur	<b>2 photos d'identité</b> de moins de 6 mois aux normes en vigueur	<b>2 photos d'identité</b> de moins de 6 mois aux normes en vigueur
<b>Un justificatif de domicile</b> moins d'1 an <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	<b>Un justificatif de domicile</b> moins d'1 an <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	<b>Un justificatif de domicile</b> de moins d'1 an <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur
<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent
<b>Si nom d'usage :</b> autorisation écrite des deux parents	<b>Si nom d'usage :</b> autorisation écrite des deux parents	<b>Si nom d'usage :</b> autorisation écrite des deux parents
Si besoin, <b>un justificatif de nationalité</b> , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance		Si besoin, <b>un justificatif de nationalité</b> , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance

**COMPLÉTER SON CERFA EN LIGNE :** <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour les demandes d'actes de naissance, merci de vérifier sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> si votre commune de naissance est une ville dématérialisée, auquel cas vous n'aurez pas besoin de faire la demande.

**INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DU PASSEPORT**

Tout demandeur âgé de plus de 12 ans devra être présent pour le retrait du passeport.

Merci de vous munir de votre ancien passeport dans le cas d'une demande de renouvellement. Seuls les représentants légaux sont autorisés à retirer le passeport de la personne mineure.

Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un **délai de TROIS MOIS sera détruit et non remboursé.**

**MERCI D'APPORTER TOUS LES ORIGINAUX AINSI QUE LEURS PHOTOCOPIES LORS DE VOTRE RDV**



**DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ MINEUR**  
**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DE L'INTÉRÊSSÉ LORS DU DÉPÔT DE LA DEMANDE**

Prenez rendez-vous en ligne <https://www.rdv360.com/ville-etrechy>

**Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier**

1 <sup>ère</sup> demande de CNI	Renouvellement	Perte ou Vol
<b>Passeport électronique ou biométrique</b> valide ou périmé depuis moins de 5 ans <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande	<b>CNI</b> valide ou périmée depuis moins de 5 ans Si CNI périmée de plus de 5 ans : <b>passport valide ou périmé de moins de 5 ans</b> <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande	<b>Passeport électronique ou biométrique</b> valide ou périmé depuis moins de 5 ans <b>CNI du parent</b> qui vient faire la demande
Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois</b>	Si CNI et passeport périmés depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois</b>	Si pas de passeport ou passeport périmé depuis plus de 5 ans : <b>1 copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois</b>
<b>2 photos d'identité</b> de moins de <b>6 mois</b> aux normes en vigueur	<b>2 photos d'identité</b> de moins de <b>6 mois</b> aux normes en vigueur	<b>2 photos d'identité</b> de moins de <b>6 mois</b> aux normes en vigueur
<b>Un justificatif de domicile moins d'1 an</b> <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	<b>Un justificatif de domicile moins d'1 an</b> <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur	<b>Un justificatif de domicile De moins d'1 an</b> <b>Pour les personnes hébergées :</b> Justificatif récent au nom de l'hébergeant, photocopie de sa pièce d'identité et attestation d'hébergement sur l'honneur
<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent	<b>En cas de divorce</b> , jugement complet <b>En cas de garde alternée</b> , jugement (ou attestation signée par les deux parents si à l'amiable), CNI et justificatif de domicile du deuxième parent
<b>Si nom d'usage</b> : autorisation écrite des deux parents	<b>Si nom d'usage</b> : autorisation écrite des deux parents	<b>Si nom d'usage</b> : autorisation écrite des deux parents
Si besoin, <b>un justificatif de nationalité</b> , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance		Si besoin, <b>un justificatif de nationalité</b> , si la mention n'apparaît pas sur l'acte de naissance
		<b>25 €</b> de timbres fiscaux <b>Déclaration de perte ou de vol</b> (si pas de passeport, fournir un document officiel avec photo)

**COMPLÉTER SON CERFA EN LIGNE** : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

Pour les demandes d'actes de naissance, merci de vérifier sur <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDCE/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> si votre commune de naissance est une ville dématérialisée, auquel cas vous n'aurez pas besoin de faire la demande.

**INFORMATIONS SUR LE RETRAIT DE LA CNI**

Merci de vous munir de l'ancienne CNI dans le cas d'une demande de renouvellement. S'il vous est impossible de la présenter le jour du retrait, un timbre fiscal de 25 € vous sera demandé. Seuls les représentants légaux sont autorisés à retirer la CNI de la personne mineure.

Conformément à la législation en vigueur et pour des raisons de sécurité, toute CNI non retirée par son titulaire dans un délai de **TROIS MOIS** sera détruite et non remboursée.

**MERCI D'APPORTER TOUS LES ORIGINAUX AINSI QUE LEURS PHOTOCOPIES LORS DE VOTRE RDV**